



**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**BUDGET PRINCIPAL
BUDGET ANNEXE LOGEMENTS
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

VILLE DE COUZEIX

INTRODUCTION

La Ville de Couzeix va présenter ses comptes 2025 sous la forme du compte financier unique (CFU) qui vient se substituer au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Le CFU deviendra obligatoire à partir des comptes 2026 pour toutes les entités publiques locales qui appliquent le référentiel M57 ou M4.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible en mettant en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique, et des taux des contributions et produits afférents.

La procédure entièrement dématérialisée de production de ce document s'appuie sur un travail collaboratif entre la ville et le comptable public.

Ce rapport d'accompagnement vient en complément du document budgétaire et comptable officiel.

SOMMAIRE

- I. Les résultats de l'exercice du budget principal
- II. Les recettes de fonctionnement du budget principal
 - A. La fiscalité, les impôts et taxes (chapitres 73 et 731)
 - B. Les dotations et participations (chapitre 74)
 - 1. La dotation globale de fonctionnement (DGF)
 - 2. Les participations des partenaires institutionnels
 - 3. Les autres dotations
 - C. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)
 - D. Les autres recettes (chapitres 013, 75 et 77)
- III. Les dépenses de fonctionnement du budget principal
 - A. Les charges de personnel (chapitre 012)
 - B. Les charges à caractère général (chapitre 011)
 - C. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)
 - D. Les atténuations de produits (chapitre 014)
 - E. Les charges financières (chapitre 66)
 - F. Les autres charges (chapitres 67 et 68)
- IV. Les recettes d'investissement du budget principal
 - A. Les subventions d'investissement (chapitre 13)
 - B. L'emprunt (chapitre 16)
 - C. Les autres recettes (chapitres 10 et 1068)
- V. Les dépenses d'investissement du budget principal
 - A. Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16)
 - B. Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)
- VI. Les ratios obligatoires du budget principal
- VII. Les niveaux d'épargne du budget principal
- VIII. Le budget annexe logements
 - A. Les résultats de l'exercice
 - B. La section de fonctionnement
 - 1. Les dépenses
 - 2. Les recettes
 - C. La section d'investissement
 - 1. Les dépenses
 - 2. Les recettes
 - D. La dette
- IX. Le budget annexe lotissement
 - A. Les résultats de l'exercice
 - B. La section de fonctionnement
 - 1. Les dépenses
 - 2. Les recettes
 - C. La section d'investissement

1. Les dépenses
 2. Les recettes
- D. La dette

I. Les résultats de l'exercice du budget principal

	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement réel	9 165 082,95	10 537 397,57	1 372 314,62
Fonctionnement ordre	479 026,12	249 649,97	-229 376,15
Résultat de fonctionnement reporté 2024		500 000,00	500 000,00
Total fonctionnement	9 644 109,07	11 287 047,54	1 642 938,47
Investissement réel	3 450 090,15	2 507 542,18	-942 547,97
Investissement ordre	249 649,97	479 026,12	229 376,15
Résultat d'investissement reporté 2024	1 023 182,77		-1 023 182,77
Excédents de fonctionnement capitalisés		1 182 769,05	1 182 769,05
Total investissement	4 722 922,89	4 169 337,35	-553 585,54
Résultat de l'exercice hors reports	14 367 031,96	15 456 384,89	1 089 352,93
Reports d'investissement 2025	495 117,85	275 412,84	-219 705,01
Résultat total 2025	14 862 149,81	15 731 797,73	869 647,92

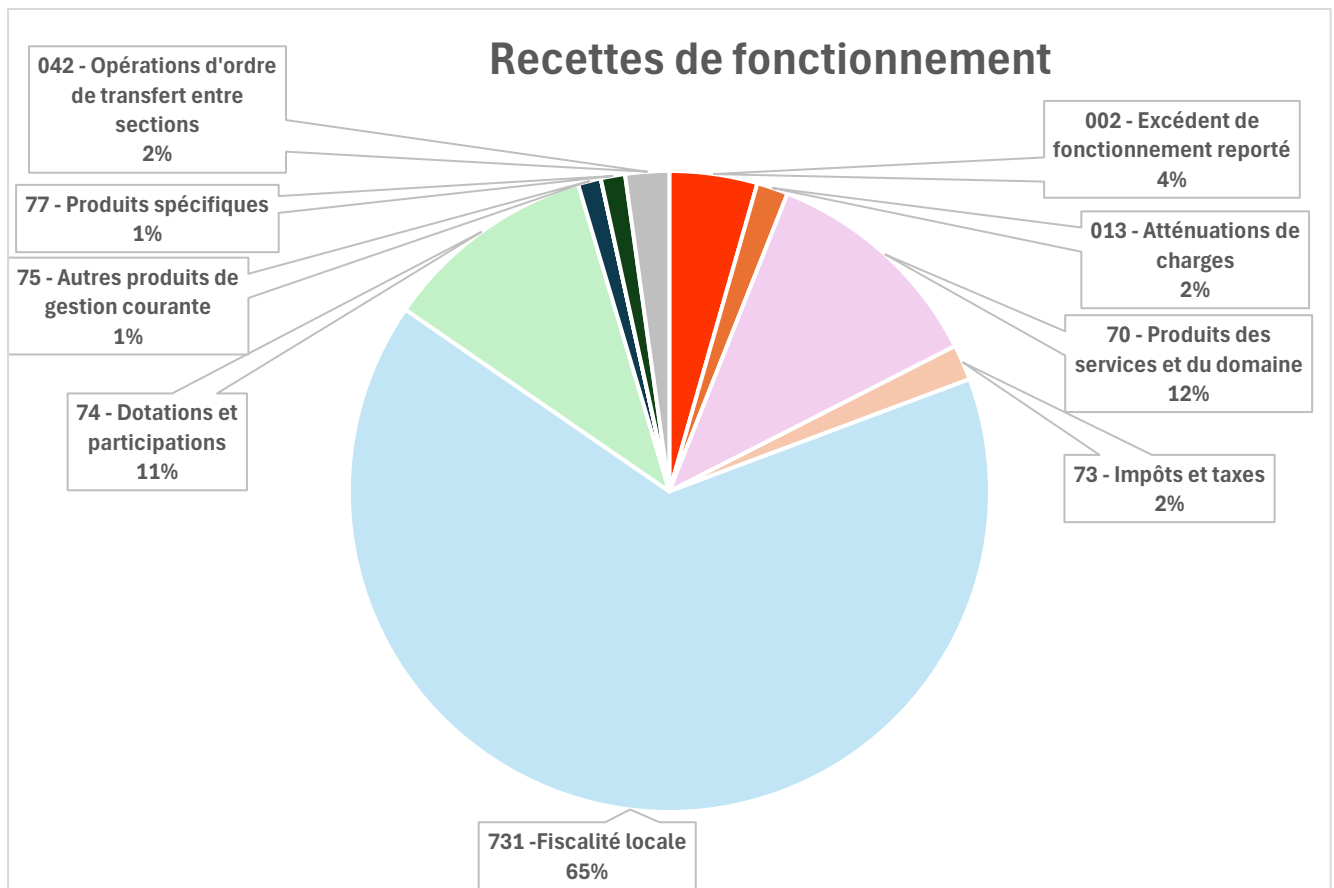
L'exercice 2025 s'est clôturé sur un excédent de 1,09 M€ avec un excédent de fonctionnement de 1,64 M€ et un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 553 K€.

Avec l'intégration du solde des reports de -220 K€, le résultat définitif global de 2025 est de 870 K€.

II. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 287 047,54 € dont :

- 10 537 397,57 € de recettes réelles
- 500 000 € d'excédent de fonctionnement reporté
- 249 649,97 € d'opérations d'ordre (travaux en régie et amortissement des subventions d'équipement perçues).



Recettes réelles de fonctionnement	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025/ CA 2024	Ecart CFU 2025/ CA 2024 en %
013 Atténuations de charges	132 631,59	178 238,72	45 607,13	34,39%
70 Produits des services	1 292 743,28	1 297 588,32	4 845,04	0,37%
73 Impôts et taxes	198 397,63	202 766,27	4 368,64	2,20%
731 Fiscalité	7 137 185,40	7 370 596,51	233 411,11	3,27%
74 Dotations	1 297 492,20	1 219 386,83	-78 105,37	-6,02%
75 Autres produits	84 920,85	130 798,72	45 877,87	54,02%
76 Produits financiers	199,38	180,53	-18,85	-9,45%
77 Produits exceptionnels	583 260,74	137 841,67	-445 419,07	-76,37%
Total	10 726 831,07	10 537 397,57	-189 433,50	-1,77%

Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 10, 54 M€.

En neutralisant les cessions de biens (imputées sur l'article budgétaire 775) pour un montant de 464 K€ en 2024 et 135 K€ en 2025, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 140 K€ (+1,36%).

A. La fiscalité, les impôts et taxes (chapitres 73 et 731)

Les recettes de ces chapitres progressent de 238 K€ par rapport au CA 2024.

	Libellé	CA 2024	CFU 2025	Variation 2025/2024	Variation 2025/2024
73.	Impôts et taxes	198 397,63	202 766,27	4 368,64	2,20%
73212.	DSC	18 891,00	19 303,00	412,00	2,18%
732221.	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	177 490,00	177 810,00	320,00	0,18%
7323.	Taxe paris hippiques	2 016,63	2 076,27	59,64	2,96%
738.	Autres impôts et taxes	0,00	3 577,00	3 577,00	
731.	Impositions directes	7 137 185,40	7 370 596,51	233 411,11	3,27%
73111.	Impôts directs locaux	6 708 684,00	6 852 032,00	143 348,00	2,14%
73118.	Autres contributions directes	7 414,00	294,00	-7 120,00	-96,03%
73123.	Taxe com add droit mut ou pub foncière	344 023,00	440 710,00	96 687,00	28,10%
73154.	Droits de place	6 843,97	6 497,51	-346,46	-5,06%
731731.	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	45,03	47,40	2,37	5,26%
73174.	Taxe locale sur la publicité extérieure	70 175,40	71 015,60	840,20	1,20%

Suite à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 1,7% décidée par le législateur pour l'année 2025, le produit de la fiscalité directe locale (6,85 M€) progresse de 143 K€. Pour rappel, depuis 2018, les bases locatives sont revalorisées, sur décision du législateur, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 publié par l'INSEE.

Les droits de mutation (441 K€) augmentent de 97 K€.

La dotation de solidarité communautaire est de 19 K€, le FPIC de 178 K€ et la TLPE de 71 K€.

B. Les dotations et participations (chapitre 74)

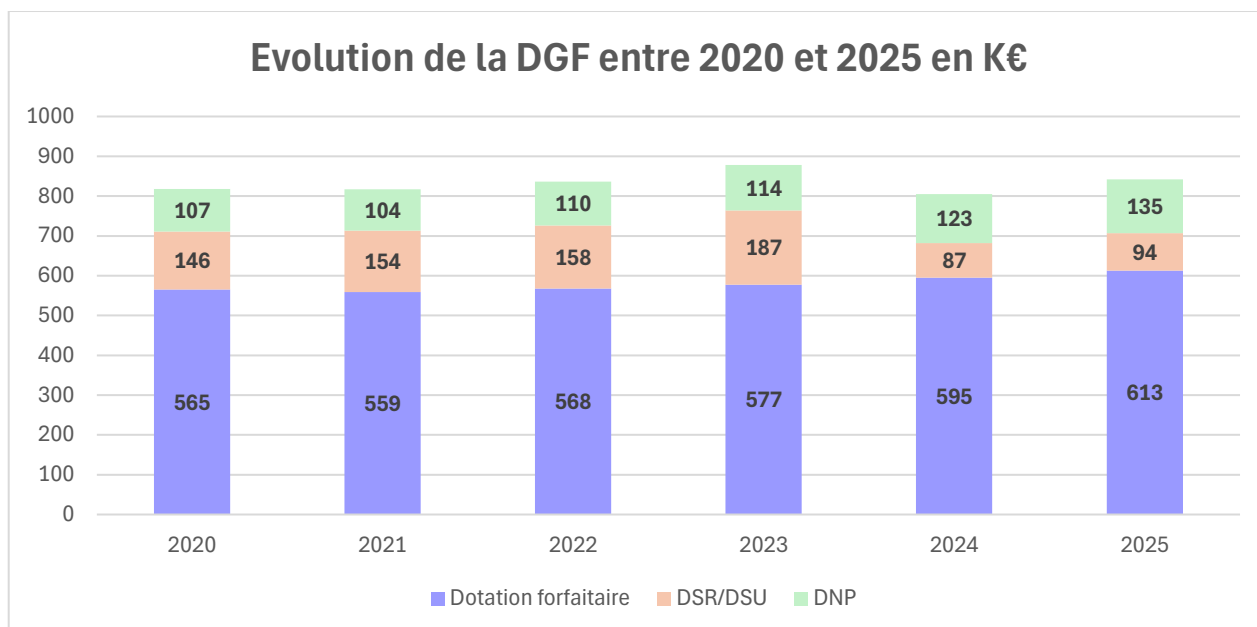
Elles sont en baisse de 78 K€. Ceci s'explique par la perception par la ville en 2024 de 90 K€ au titre du filet de sécurité. Il s'agissait d'une aide ponctuelle attribuée par l'Etat aux collectivités pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières en 2023.

1. La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Le montant de la DGF perçue en 2025 est de 842 K€ (+ 37 K€ par rapport au CA 2024) dont 613 K€ pour la dotation forfaitaire, 93 K€ pour la dotation de solidarité urbaine et 135 K€ pour la dotation nationale de péréquation.

En 2024, suite au passage de la population au-dessus de 10 000 habitants, la ville a perdu le bénéfice de la dotation de solidarité rurale (DSR) et est devenue bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine (DSU) ce qui a entraîné une forte chute de cette dotation (- 100 K€).

En 2025, la DSU progresse de 7 K€ mais ne permet pas d'atteindre le niveau de DSR précédemment versé à la ville.



2. Les participations des partenaires institutionnels :

Elles s'élèvent à 134 K€ (-27 K€ par rapport au CA 2024) et contribuent à financer l'ALSH, le restaurant scolaire et l'école de musique. Elles sont versées par :

- La CAF pour l'ALSH (115 K€) et le séjour ski (3 K€),
- Limoges Métropole (7,6 K€) pour le projet alimentaire territorial (PAT),
- Le conseil départemental pour l'école de musique (7,5 K€) et pour l'ALSH (1 K€).

3. Les autres dotations :

Leur montant est de 243 K€ (- 88 K€ par rapport au CA 2024) et elles concernent :

- Les allocations compensatrices notifiées dans l'état fiscal 1259 qui s'élèvent à 142 K€,
- La dotation pour les titres sécurisés (35 K€),
- L'attribution de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt (21 K€),
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (24 K€),
- L'acompte de subvention 2025 pour l'ouverture de la maison France services (10,5 K€),
- Le FCTVA de fonctionnement (8 K€).

C. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

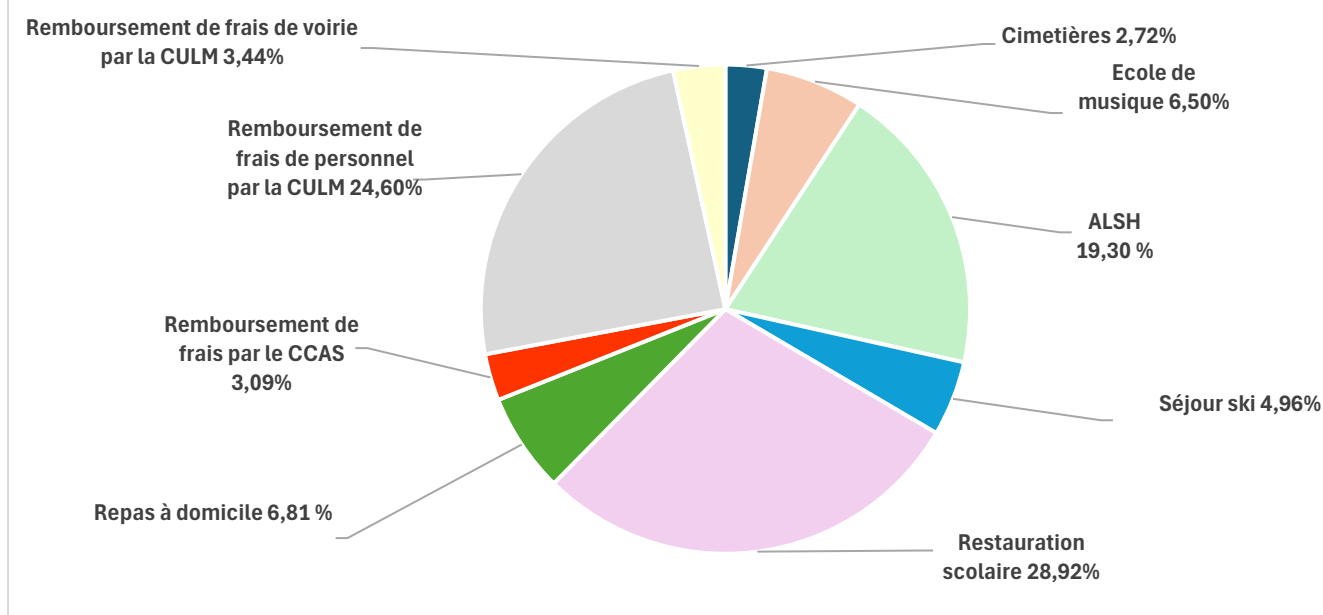
Les produits du service et du domaine regroupent notamment les recettes de la restauration scolaire et non scolaire, de l'école de musique, de l'ALSH, les redevances d'occupation du domaine public, les remboursements de frais par la CULM...

Ils s'élèvent à 1,30 M€ et n'ont pas connu d'évolution notable par rapport au CA 2024 cependant, la dynamique d'évolution de chacune des recettes est variable.

Les principales hausses concernent la restauration (+ 16 K€), les cimetières (+ 6 K€) et l'école de musique (+4 K€).

Les recettes de l'ALSH (- 10 K€), des repas à domicile (- 5 K€) et les remboursements de la CULM au titre des frais de voirie (- 6 K€) sont en diminution.

Répartition des produits des services et du domaine



D. Les autres recettes (chapitres 013, 75 et 77)

Les atténuations de charges atteignent 178 K€. Les remboursements versés par les assurances et les caisses primaires d'assurance maladie pour les arrêts de travail augmentent de 46 K€.

Les autres produits de gestion courante comprennent essentiellement les revenus des immeubles et les locations de salles. La progression de 46 K€ de ces produits s'explique par une demande de remboursement de cotisations à la CNRACL de 28 K€ et par une progression de 7 K€ du produit des revenus des immeubles.

Les produits exceptionnels (hors cessions) diminuent de 116 K€ car en 2024, de nombreux mandats émis sur les années antérieures ont été annulés en raison des dégrèvements obtenus sur les taxes foncières payées pour l'hippodrome.

Les cessions réalisées en 2025 sont :

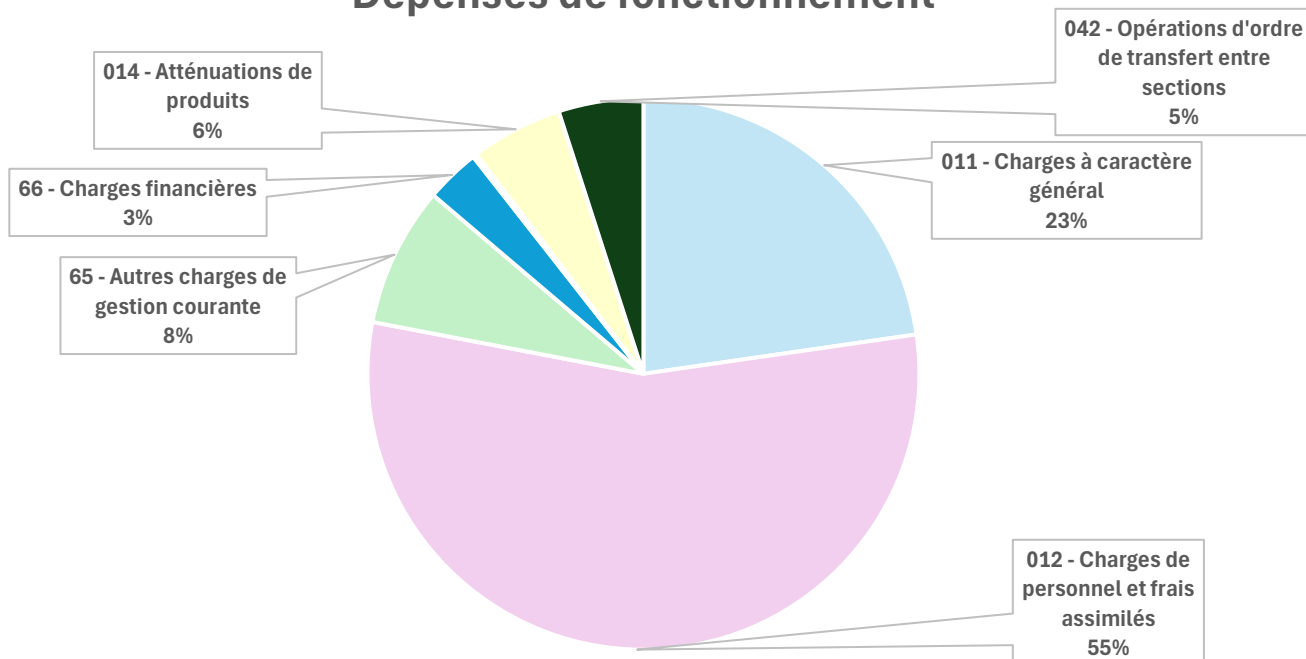
- Un terrain de 2 305 m² situé rue d'Anglard à la SCI Poésie pour 46 K€,
- Un terrain de 2 736 m² au lieu-dit la Croix d'Anglard à la communauté urbaine de Limoges métropole pour 52 K€,
- Un groupe électrogène pour 36 K€,
- Un master pour 1,7 K€.

III. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 644 109,07 € dont :

- 9 165 082,95 € de dépenses réelles
- 479 026,12 € d'opérations d'ordre pour l'amortissement des biens.

Dépenses de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025/ CA 2024	Ecart CFU 2025/ CA 2024 en %
011 Charges générales	2 267 960,92	2 191 051,71	-76 909,21	-3,39%
012 Charges de personnel	5 067 378,05	5 332 324,38	264 946,33	5,23%
014 Atténuations de produits	430 407,20	518 721,88	88 314,68	20,52%
65 Autres charges dont subventions	806 214,84	791 304,04	-14 910,80	-1,85%
66 Charges financières	301 523,86	308 747,57	7 223,71	2,40%
67 Charges exceptionnelles	393,99	20 033,37	19 639,38	4984,74%
6817 Provision créance douteuse	0,00	2 900,00	2 900,00	
Total	8 873 878,86	9 165 082,95	291 204,09	3,28%

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 9,16 M€ en augmentation de 291 K€ (+3,28%) par rapport au CA 2024.

A. Les charges de personnel (chapitre 012)

La masse salariale est de 5,33 M€ (+265 K€ par rapport au CA 2024 soit + 5,23%).

Les facteurs expliquant cette progression sont :

- L'attribution générale de 5 points d'indice majoré supplémentaires pour tous les grades au 1er janvier 2024 (50 K€),
- L'application d'une hausse de 3 points des cotisations patronales CNRACL et des effectifs CNRACL en hausse (70 K€),
- L'augmentation d'un point des cotisations patronales maladie veuvage et de l'URSSAF (131 K€),
- La mise en œuvre de la participation des employeurs pour le volet santé depuis le 1er janvier 2024 et du volet prévoyance à compter du 1er janvier 2025,
- Le glissement vieillesse technicité (avancement d'échelon et avancement de grade).

B. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ces charges se chiffrent à 2,19 M€ en baisse de 77 K€ par rapport au CA 2024.

Les principales hausses par rapport au CA 2024 concernent :

- La fourniture de petit équipement en lien avec l'accroissement des travaux réalisés en régie : + 34 K€
- Les assurances : + 17 K€,
- L'entretien du matériel roulant : + 13 K€,
- L'acquisition de vêtements de travail : +8 K€.

Les postes de dépenses en diminution sont :

- Les fluides (électricité et gaz) grâce au suivi des consommations et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments : - 83 K€,
- Les achats de prestation de services : - 13 K€ (des prestations ponctuelles ont été réalisées en 2024 telles que le déménagement de l'école Dolto),
- Les fournitures de produits d'entretien : -13 K€,
- Les frais d'actes et de contentieux : - 12 K€,
- Les entretiens de bâtiments et de voirie effectués par des entreprises : - 8 K€,
- Les locations de matériel : - 7 K€,
- Les frais de télécommunications : - 7 K€,
- Le carburant : - 6 K€.

C. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ces dépenses s'élèvent à 791 K€ (-15 K€ par rapport au CA 2024).

Elles contiennent notamment :

- La subvention au CCAS (230 K€),
- Les subventions aux budgets annexes lotissement (150 K€) et logements (80 K€),
- Les subventions aux associations (130 K€),
- Les indemnités des élus (128 K€).

D. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Elles sont en augmentation de 88 K€ par rapport au CA 2024 et comprennent 454 K€ (+ 30 K€) d'attribution de compensation à verser à Limoges Métropole et 65 K€ (+ 60 K€) de pénalité au titre de la loi SRU.

E. Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières se sont élevées à 309 K€ (+ 7 K€ par rapport au CA 2024).

Les intérêts de la dette (312 K€) ont progressé de 63 K€ et ceux de la ligne de trésorerie (977 €) ont baissé de 54 K€.

Avec les travaux de construction de l'école maternelle Dolto, la ligne de trésorerie a été fortement utilisée sur l'année 2024 ce qui explique le montant des intérêts sur cette année-là.

F. Les autres charges (chapitres 67 et 68)

20 K€ ont été mandatés pour annuler des titres émis sur des exercices antérieurs.

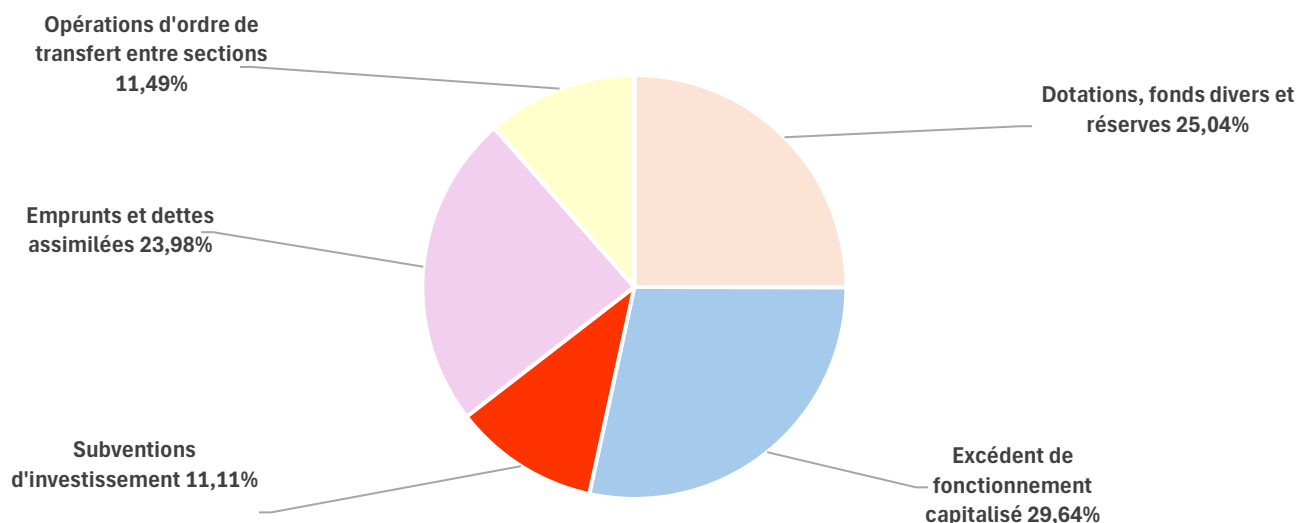
2 900 € ont été provisionnés en raison de créances douteuses identifiées par le trésor public.

IV. Les recettes d'investissement du budget principal

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 169 337,35 € dont :

- 1 182 769,05 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 2 507 542,18 € de recettes réelles
- 479 026,12 € de recettes d'ordre pour l'amortissement des biens.

Recettes d'investissement



Recettes réelles d'investissement	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025/ CA 2024	Ecart CFU 2025/ CA 2024 en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	684 977,14	1 044 188,06	359 210,92	52,44%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	922 706,06	1 182 769,05	260 062,99	28,18%
13 - Subventions d'investissement	1 002 957,28	463 354,12	-539 603,16	-53,80%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 402 556,54	1 000 000,00	-3 402 556,54	-77,29%
238 - Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	2 522,47	0,00	-2 522,47	-100,00%
Total	7 015 719,49	3 690 311,23	-3 325 408,26	-47,40%

Les recettes réelles d'investissement diminuent de 3,32 M€ entre 2024 et 2025.

Elles ne sont pas linéaires d'une année sur l'autre, elles dépendent du volume de travaux réalisés.

A. Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions perçues s'élèvent à 463 K€ et correspondent aux projets suivants :

- 299 K€ pour la construction du groupe scolaire Dolto dont 239 K€ de DETR (2^{ème} tranche) et 60 K€ du Conseil départemental (4^{ème} tranche),
- 132 K€ pour la rénovation énergétique du restaurant scolaire dont 87 K€ de fonds vert (solde) et 45 K€ de DETR (solde),
- 28 K€ du Conseil départemental dont 20 K€ pour l'extension du bâtiment des services techniques océalim (3^{ème} tranche), 5 600 € pour la construction du skate park (solde) et 2 464 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques au groupe scolaire Dolto,
- 3 690 € de la CAF pour l'acquisition et l'installation du nouveau portail familles.

B. L'emprunt (chapitre 16)

La ville a mobilisé 1 M€ correspondant à l'emprunt souscrit auprès de la caisse d'épargne en octobre 2024 qui avait fait l'objet d'un report sur l'année 2025.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2025.

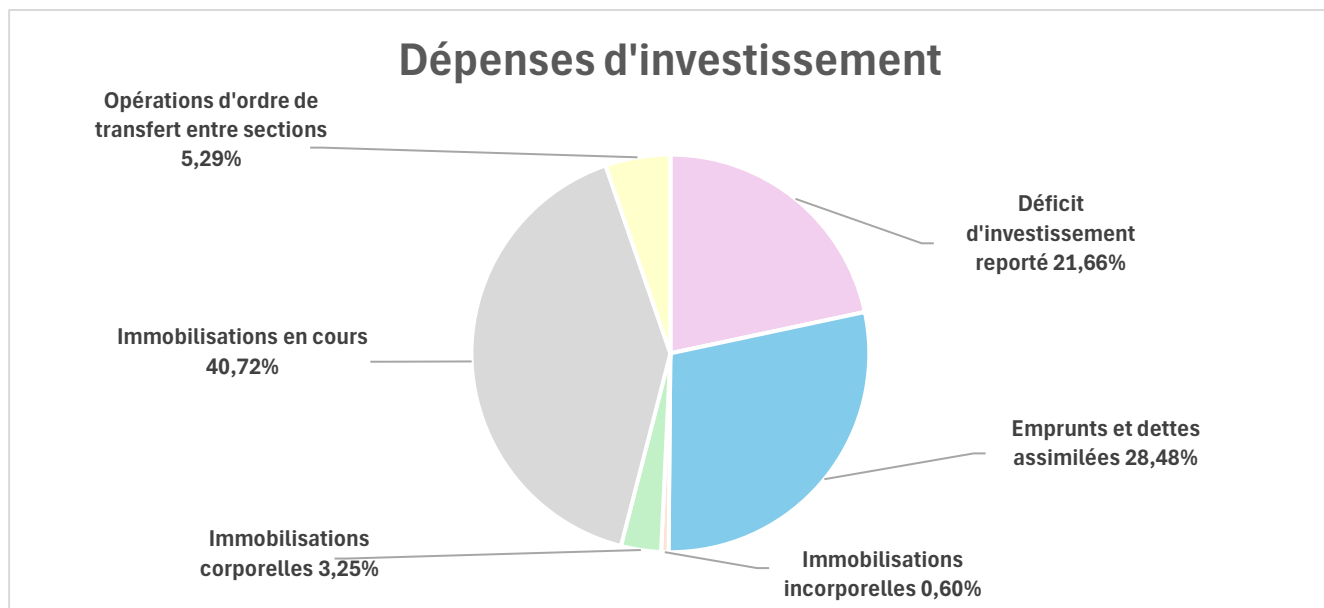
C. Les autres recettes (chapitre 10 et 1068)

Au-delà de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1,18 M€), le financement des dépenses d'investissement est assuré par le fonds de compensation de la TVA (845 K€) et la taxe d'aménagement (199 K€).

V. Les dépenses d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 722 922,89 € dont :

- 1 023 182,77 € de déficit d'investissement reporté
- 3 450 090,15 € de dépenses réelles
- 249 649,97 € d'opérations d'ordre (travaux en régie et amortissement des subventions d'équipement perçues).

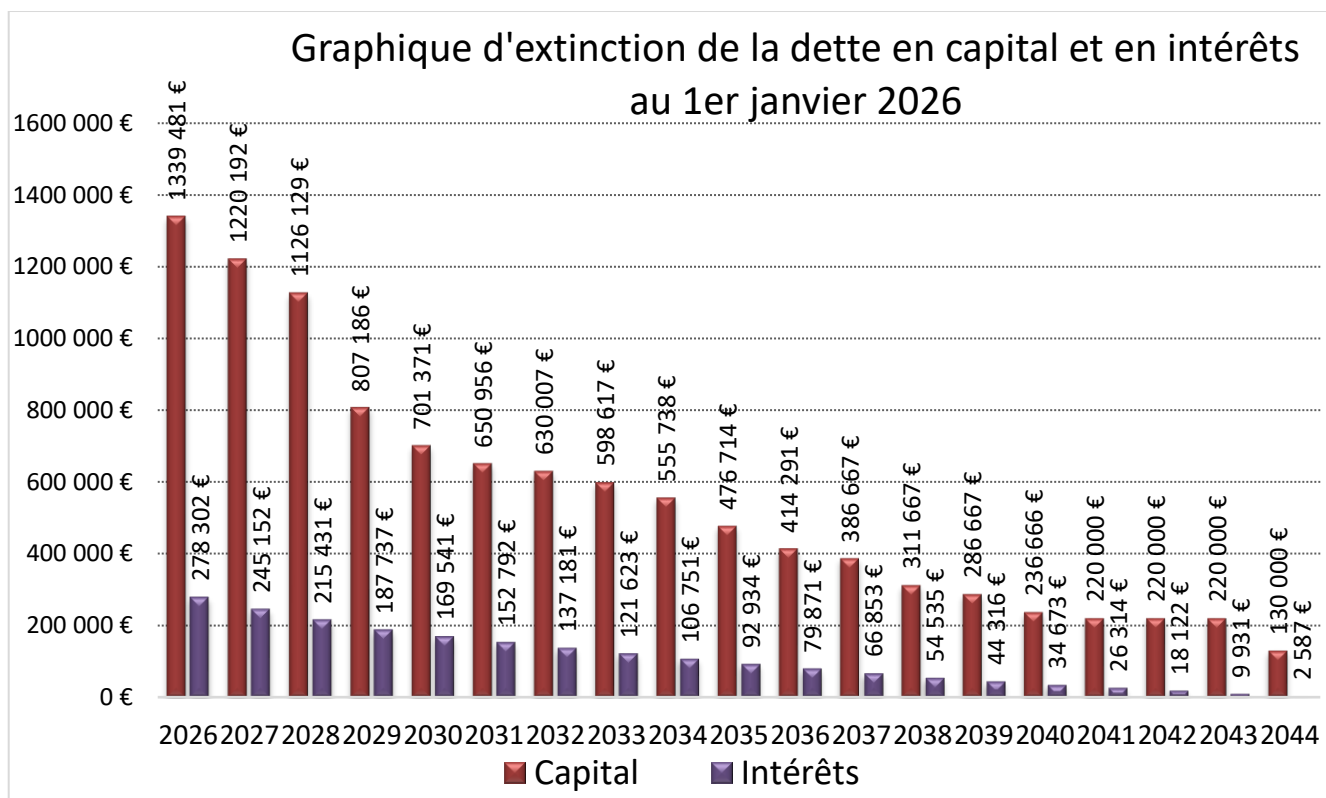


Dépenses réelles d'investissement	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025/ CA 2024	Ecart CFU 2025/ CA 2024 en %
13 - Subventions d'investissement	13 174,54	0,00	-13 174,54	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 207 467,58	1 345 120,18	137 652,60	11,40%
20 - Immobilisations incorporelles	14 069,81	28 453,62	14 383,81	102,23%
21 - Immobilisations corporelles	243 049,75	153 554,85	-89 494,90	-36,82%
23 - Immobilisations en cours	4 996 316,15	1 922 961,50	-3 073 354,65	-61,51%
Total	6 474 077,83	3 450 090,15	-3 023 987,68	-46,71%

A. Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16)

Au 31 décembre 2025, le montant de la dette (capital restant dû) est de 10 532 350,18 € contre 10 877 470,36 € au 1^{er} janvier 2025 soit une baisse de 345 120,18 €.

Le capital de la dette a été remboursé à hauteur de 1,34 M€ en 2025.



B. Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23)

Elles atteignent 2,10 M€ auxquelles sont ajoutées les travaux en régie pour 230 K€.

Programme Pluriannuel d'Investissement 2020-2025 du Budget principal

Opérations d'équipement	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	RAR 2025
ETUDES ET LOGICIELS							
LOGICIELS	2 423	1 658	2 288	18 624	14 070	28 454	
ETUDES DIVERSES	2 175	17 977	3 300				
TOTAL	4 598	19 636	5 588	18 624	14 070	28 454	0
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES							
Aux personnes de droit public CULM (Bacs plce du 8 mai)							28 055
Aux personnes de droit public CULM (Nouveau cimetière)			397 081				400 000
Aux personnes de droit privé (SELI)	9 000	62 520					
TOTAL	9 000	62 520	397 081	0	0	0	428 055
RESERVES FONCIERES							
AUTRES TERRAINS DIVERS	103 873	527 074	443 333	10 661	77 866	50 000	1 680
Ilôt Martial Drouet/SELI (Bâtiment)				115 489	1 991		
Ilôt Martial Drouet/SELI (Parking)				152 069	2 622		
BATIMENTS	82 131	28 449	124 566				
RESEAUX DE VOIRIE	506	868	0	294	123	147	2 135
TOTAL	186 509	556 391	567 899	278 512	82 602	50 147	3 815
MOBILIER MATERIEL							
Autres matériel et outillage d'incendie			726	372	437		
Matériel roulant de voirie	46 119	49 152	31 830	3 030			
Autres matériel et outillages de voirie	2 583	3 229	5 247	1 042	6 560		
Autres matériel et outillages techniques	3 758	2 286	5 866	6 454	3 590	24 431	
Matériel de transport	92 310			22 639			
Matériel de bureau et informatique	47 759	32 928	38 455	44 424	13 228	38 817	
Mobilier	13 516	10 422	28 604	31 735	30 875	1 503	1 888
Autre mobilier matériel	64 469	78 733	128 683	41 747	105 759	38 657	
TOTAL	270 513	176 749	239 411	151 443	160 448	103 408	1 888
TRAVAUX SUR TERRAINS							
AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS						14 671	3 240
Travaux en régie sur espaces verts	52 112	70 318	57 092	59 279	32 189	38 552	
TOTAL	52 112	70 318	57 092	59 279	32 189	53 223	3 240
TRAVAUX SUR BATIMENTS							
Travaux sur divers bâtiments	153 020	119 235	268 810	117 319	91 630	338 629	15 910
Réno. énergétique bâtiments communaux			59 536	428 620	238 942	68 017	
Travaux de réhabilitation de la Mairie	428 992	70 833					
Toiture Présbytère et Eglise			54 856				
Aménagt site Texonnieras (Centre Equestre)	14 832						
Réfection des terres battues				6 693			
Réfection toiture Country Club					44 257		
Extension rangt sécurité Rez de chaussée salle Janicot					1 333		
Construction Nouv. école primaire Etude (Mat.)		29 610	11 310				
Extension du Jardin à Malices			1 361	19 221			
Créat. un columbarium+aménag. allées	49 102	60 000					
Réfection allées et cours Ecole Mat. JM	39 427	65 382					
Aménagt locaux stockage H Sports G5		4 942	119 550	151 014		788	
Instal. panneaux photovoltaïques Country			16 706	237 605	14 233		
Travaux en régie sur bâtiments	90 664	107 539	117 802	97 830	138 982	131 089	
TOTAL	776 036	457 540	649 929	1 058 301	529 377	538 523	15 910
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX							
Divers Tx d'éclairage public+feux de trafic	58 332	22 683	42 562	157 430	22 990	18 083	25 502
Mise normes armoires commande dif. secteurs			9 995	27 854			
2ème éclairage au stade Lafarge			78 691				
Remplacement ballons fluo					95 025		
Candélabre solaire nouveau cimetière					4 793		
Divers travaux de voies et réseaux	33 481	26 412	17 590	71 668		24 139	15 761
E public extension route du Landou							
Cellule haute tension transformateur					27 878		
Création du parvis de la Mairie + éclairage	13 363						
installation électrique Mas Sarrazin					1 042		
Extension réseau fibre					9 293		
Extension réseau éclairage public Anglard		22 272					
Travaux en régie sur voirie	30 382	19 179	24 086	42 888	58 529	60 394	
TOTAL	135 558	90 546	172 924	299 841	219 549	102 615	41 263
AUTORISATIONS DE PROGRAMME							
Réhabilitation du country	269 102	5 416					
Construction Pôle culturel Multi-activités	1 279 880	372 848	5 734	8 927	58 999		
Travaux sur ancien bâtiment COLAS	194 851	9 719	20 574	474 694	562 962		
Construction de l'école maternelle Dolto 2			46 583	1 640 334	3 826 744	1 315 316	948
Skate-Park			139	960	2 724	143 320	
TOTAL	1 743 833	387 984	73 030	2 124 914	4 451 429	1 458 635	948
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 178 160	1 821 684	2 162 954	3 990 915	5 489 664	2 335 004	495 118

VI. Les ratios obligatoires du budget principal

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	903.5
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1038.78
3	Dépenses d'équipement brut / population	207.51
4	Encours de dette / population (2)(3)	1038.28
5	DGF / population	83.01
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58.18
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.74
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	13.92
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	1.16
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	99.95
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	7.18

VII. Les niveaux d'épargne du budget principal

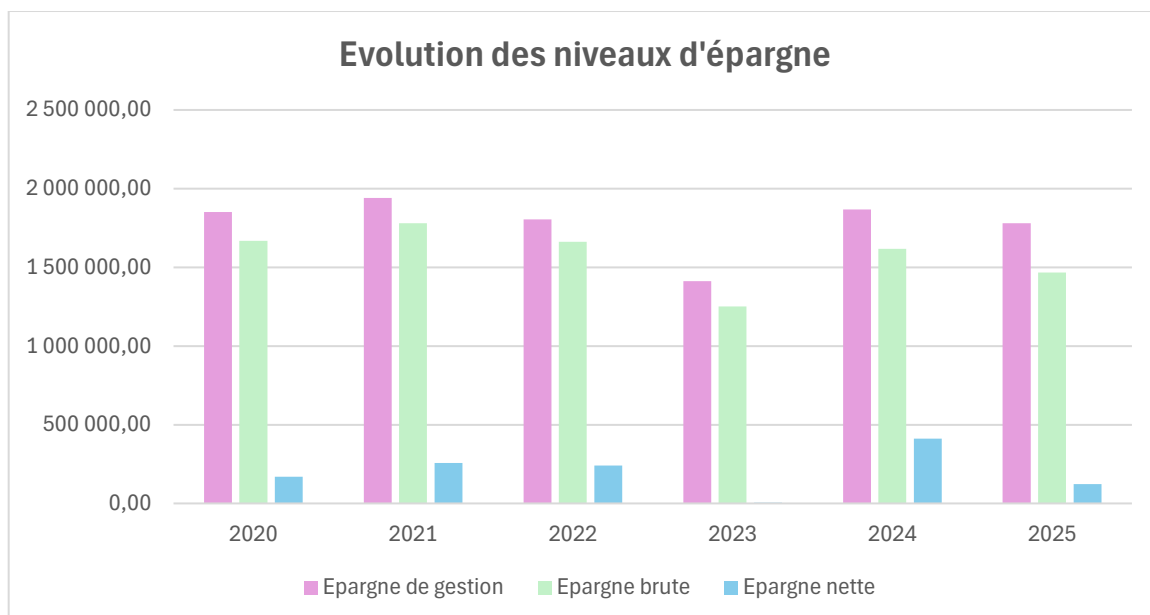
Dans cette analyse financière les dépenses réelles sont diminuées du montant des travaux en régie, qui sont transférés en section d'investissement, par opération d'ordre de transfert entre sections et les recettes réelles sont diminuées du montant des cessions d'immobilisations.

L'épargne de gestion, caractérise l'évolution des dépenses et des recettes courantes de la ville (hors éléments financiers). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne situation financière de la commune.

L'épargne brute mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette, elle est aussi appelée « capacité d'autofinancement » (CAF) car elle permet à la collectivité de faire face au remboursement du capital de la dette et de financer tout ou partie de l'investissement.

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Calcul des épargnes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart 2025 /2024 en %
Dépenses réelles de fonctionnement diminuées des travaux en régie et des intérêts de la dette	6 545 486,00	6 626 030,00	7 121 051,00	7 941 015,94	8 395 043,68	8 622 475,10	2,71%
Recettes réelles de fonctionnement diminuées des cessions d'immobilisations	8 396 815,00	8 567 773,00	8 926 722,00	9 354 104,54	10 262 670,47	10 402 254,05	1,36%
EPARGNE DE GESTION	1 851 329,00	1 941 742,00	1 805 671,00	1 413 088,60	1 867 626,79	1 779 778,95	
Intérêts de la dette	182 162,00	161 492,00	143 592,00	162 253,51	249 134,95	312 573,56	25,46%
EPARGNE BRUTE	1 669 167,00	1 780 250,00	1 662 079,00	1 250 835,09	1 618 491,84	1 467 205,39	
Remboursement du capital de la dette	1 500 268,00	1 522 432,00	1 421 749,00	1 246 305,90	1 206 867,58	1 345 120,18	11,46%
EPARGNE NETTE	168 899,00	257 818,00	240 330,00	4 529,19	411 624,26	122 085,21	



VIII. Le budget annexe logements

A. Les résultats de l'exercice

	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement réel	39 780,00	177 024,20	137 244,20
Fonctionnement ordre	61 787,09		-61 787,09
Résultat de fonctionnement reporté 2024		103 798,91	103 798,91
Total fonctionnement	101 567,09	280 823,11	179 256,02
Investissement réel	110 579,79		-110 579,79
Investissement ordre		61 787,09	61 787,09
Résultat d'investissement reporté 2024	19 492,40		-19 492,40
Excédents de fonctionnement capitalisés		19 492,40	19 492,40
Total investissement	130 072,19	81 279,49	-48 792,70
Résultat de l'exercice hors reports	231 639,28	362 102,60	130 463,32
Reports d'investissement 2025			0,00
Résultat total 2025	231 639,28	362 102,60	130 463,32

L'exercice 2025 s'est clôturé sur un excédent de 130 K€ avec un excédent de fonctionnement de 179 K€ et un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 49 K€.

B. La section de fonctionnement

1. Les dépenses :

Les charges à caractère général s'élèvent à 18 K€ et comprennent :

- Le versement réalisé auprès de Noalis pour la gestion locative des logements communaux (4 K€),
- Les fluides (1 K€),
- Les taxes foncières (12 K€).

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette (23 K€).
L'amortissement des biens est de 62 K€.

2. Les recettes :

Elles sont composées de l'excédent de fonctionnement reporté (104 K€), des loyers des biens communaux (97 K€) et de la subvention du budget communal (80 K€).

Les locations 2025 sont les suivantes :

- Les résidences sociales « La Rotonde » et « Chanteclerc », situées rue de la Garde et 185 avenue de Limoges gérées par Noalis et constituées de 6 logements pour la première et de 5 logements pour la deuxième ont été louées pour un montant total de 55 K€,
- La maison située 2 rue du Puy Pezard, louée à l'association des compagnons du devoir du tour de France, pour un montant de 21 K€,
- Un appartement situé 3 allée du stade, loué à un particulier pour un montant de 6 681 €,
- La maison « Bernard » située 132 route de l'hippodrome, louée à un particulier pour un montant de 8 315 €,
- Un terrain et des écuries situés 132 route de l'hippodrome, loués à un particulier pour un montant de 1 932 €.
- Un studio situé 132 route de l'hippodrome, loué à un particulier, pour un montant de 2 K€,
- Une grange située 132 route de l'hippodrome, louée à une société, pour un montant de 840 €.

C. La section d'investissement

1. Les dépenses :

Il s'agit :

- Du déficit d'investissement reporté (19 K€),
- Du remboursement du capital de la dette (104 K€),
- De travaux de reprise de toiture sur la maison des compagnons (6 K€).

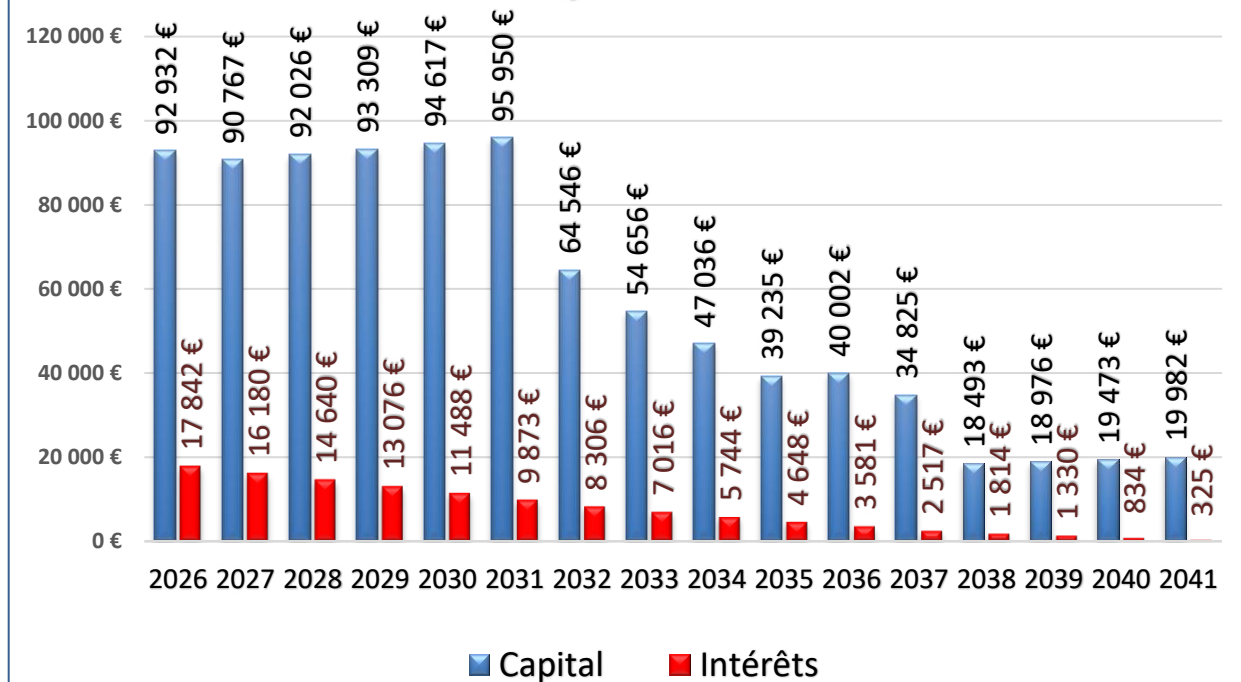
2. Les recettes :

Elles sont composées de l'amortissement des biens (62 K€) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (19 K€).

D. La dette

Le capital restant dû au 01/01/2026 est de 916 823,27 €.

Extinction de la dette en capitale et intérêts au 1^{er} janvier 2026



IX. Le budget annexe lotissement

A. Les résultats de l'exercice

	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement réel	94 814,79	204 000,24	109 185,45
Fonctionnement ordre	267 655,24	158 469,79	-109 185,45
Résultat de fonctionnement reporté 2024			0,00
Total fonctionnement	362 470,03	362 470,03	0,00
Investissement réel			0,00
Investissement ordre	94 814,79	204 000,24	109 185,45
Résultat d'investissement reporté 2024	244 725,56		-244 725,56
Total investissement	339 540,35	204 000,24	-135 540,11
Résultat de l'exercice hors reports	702 010,38	566 470,27	-135 540,11
Reports d'investissement 2025			0,00
Résultat total 2025	702 010,38	566 470,27	-135 540,11

L'exercice 2025 s'est clôturé sur un déficit de 135,5 K€.

B. La section de fonctionnement

1. Les dépenses :

Les charges à caractère général de 31 K€ comprennent :

- Le solde des travaux d'assainissement du lotissement Longchamp pour 14 K€, le solde des travaux d'adduction d'eau et de défense incendie pour 3 K€ et des honoraires de maîtrise d'œuvre pour 3 K€,
- 10 K€ de travaux d'éclairage public au lotissement Jacqueline Auriol,
- 1 K€ de frais d'actes.

Les charges financières (64 K€) correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 268 K€.

2. Les recettes :

Il s'agit :

- De la vente du lot 3 du lotissement Jacqueline Auriol pour 54 K€,
- De la subvention du budget communal de 150 K€,
- Des opérations d'ordre pour 158 K€.

C. La section d'investissement

1. Les dépenses :

Il s'agit :

- Du déficit d'investissement reporté (245 K€),
- Des opérations d'ordre pour 95 K€.

2. Les recettes :

Elles sont composées des opérations d'ordre pour 204 K€.

D. La dette

Le capital restant dû au 01/01/2026 est de 1 450 000 €.

